

Lieut.-Col. J. H. Burland, qui s'est retiré comme président du comité exécutif, lut un discours dans lequel il traita en détail toutes les questions énumérées ci-dessus.

M. D. Cameron, secrétaire de la Branche de Montréal, lut le rapport du comité exécutif pour l'année, dans lequel il est dit que la proposition d'augmenter la taxe des compagnies incorporées de 1-5 de 1 pour cent du capital payé jusqu'à \$1,000,000 a été réduite à une proposition de 1-8 de 1 pour cent. Ce rapport a aussi montré que la taxe proposée de 25 pour cent sur toutes les primes payées à des compagnies d'assurance contre l'incendie extra provinciales, toutes licenciées pour faire affaires dans la province, était réduite à un pour cent, grâce à l'opposition de l'Association à l'augmentation proposée. Dans ce rapport, il est aussi question de la taxe sur les voyageurs de commerce non résidents, taxe qui a été modifiée de la manière suivante:

Les voyageurs ayant à faire au commerce de gros paient \$50 pour une licence semi-annuelle; les voyageurs ayant à faire au commerce de détail paient \$100; et ceux ayant à faire au consommateur \$200.

Lieut.-Col. Burland lut alors le discours annuel, dans lequel il parla de l'extension du traité entre la Métropole et le Japon et de l'ampleur à lui donner.

Ce traité, dit-il, donnerait aux Canadiens beaucoup d'avantages et de droits dans leurs transactions avec les Japonais, et il espère que les manufacturiers Canadiens et d'autres en profiteront, ce qui aura pour effet d'étendre notre commerce et d'augmenter nos exportations.

Discutant la question du capital et de la main-d'oeuvre, M. Burland dit que le sentiment existant aujourd'hui entre le capital et le travail est un sentiment de défiance et d'antagonisme et que, dans certains cas, ce sentiment pourrait être désigné par des termes même plus violents.

Autrefois l'ouvrier était presque un esclave, aujourd'hui il y a danger que le patron soit opprimé et que l'employé devienne oppresseur.

Il faut faire quelque chose pour établir l'équilibre et le meilleur remède consiste à établir un fonds de pension satisfaisant à la fois pour l'employé et le patron et qui tende à créer un sentiment meilleur entre les intérêts opposés.

Une autre question intéressante discutée dans ce rapport est celle de la saisie des salaires des ouvriers. La loi qui le concerne pourrait être amendée à l'avantage des deux parties. Les membres les moins recommandables du barreau exploitent les pauvres ouvriers en exigeant d'eux des honoraires trop élevés, et des moyens devraient être pris pour diminuer les frais de saisie.

Le Bill de Compensation aux Ouvriers en raison d'accidents causés par le travail a été entièrement discuté. L'adoption d'un bill de cette sorte serait, d'après les vues des membres de l'association, une main-mise sur l'industrie de la province et obligerait certaines maisons à fermer leurs établissements; tandis qu'elle empêcherait d'autres de débiter. Il se peut que ce bill soit présenté à la législature à la prochaine session, mais l'Association des Manufacturiers lui fera une vigoureuse opposition.

Hon. J. D. Rolland, M. C. C. Ballantyne et M. Louis Simpson prirent part à la discussion et tous désapprouvèrent les principes de ce bill.

Le trésorier lut ensuite son rapport, duquel il ressort que les dépenses de la branche de Montréal se sont élevées à \$2,294.67 contre \$2,584.63 pendant la période correspondante de 1905. De plus, ce rapport déclare que, bien que les revenus de la branche aient été augmentés par l'admission de 52 nouveaux membres, les dépenses sont en diminution de \$289.96.

Une motion de M. R. J. Younge, à l'effet que tous les anciens présidents de l'Association, résidant dans la cité, et que les anciens présidents de la branche de Montréal deviennent ex-officio membres de la branche de Montréal, a été adoptée.

Sur motion de M. J. J. McGill que les

SEL

SEL

GROS ET FIN

DEMANDEZ NOS PRIX.

D. RATTRAY & SON

MONTREAL.